

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE
RELATIF AU CONCOURS D'ENTREE A L'INSTITUT NATIONAL DES ARTS (INA)
SESSION D'AOÛT 2016.

LE MINISTRE DE LA CULTURE COMMUNIQUE

Il est ouvert aux jeunes diplômés du Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF) et agents fonctionnaires des catégories C de la fonction publique du Mali, un concours direct et professionnel d'entrée à l'Institut National des Arts (INA) dans les filières Arts plastiques, Art dramatique, Métiers d'art, Musique et Animation socioculturelle.

Le nombre de places par filière est fixé ainsi qu'il suit :

Animation socioculturelle	: 36 places
Art dramatique	: 15 places
Arts plastiques	: 15 places
Métiers d'art	: 50 places
Musique	: 15 places

La date du concours est fixée aux 29, 30 et 31 août 2016

Le lieu du concours est Bamako (centre unique) à l'Institut National des Arts.

Le dossier de candidature doit parvenir à la Direction de l'Institut National des Arts (INA) au plus tard le vendredi 26 août 2016 à 16 heures.

Pour le concours direct, les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA, adressée au Directeur de l'Institut National des Arts (INA) ;
- Une attestation ou une copie certifiée du diplôme ;
- Une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- Un certificat de nationalité malienne ;
- Un certificat de visite et contre visite ;
- Un certificat de résidence des parents.

Le diplôme doit être obtenu dans une école reconnue par le Ministère de l'Education Nationale du Mali.

CONDITIONS DU CONCOURS PROFESSIONNEL.

Le concours professionnel concerne les fonctionnaires de la catégorie C ayant au moins trois (3) ans de services dans le corps des :

- agents techniques des arts et de la culture ;
- artistes et artisans de niveau équivalent ;
- agents techniques de construction civile ;
- agents de surveillance des services pénitenciers et de la protection civile.

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite, timbrée à 200 francs CFA, adressée au Directeur de l'Institut National des Arts (INA) ;
- Une copie de l'arrêté d'intégration à la fonction publique (Attestation de présence au corps avec la date de recrutements) ;
- Une copie de l'arrêté de titularisation ;
- Une autorisation du service employeur (Ministère de la fonction publique / Ministère de la défense nationale) ;
- Une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- Un casier judiciaire datant moins de trois (03) mois ;
- Un certificat de nationalité malienne ;
- Un certificat de visite et contre visite.

Le concours comporte des épreuves communes de culture générale et des Epreuves d'aptitude par spécialité.

N.B :

- Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme datant de trois (3) ans au plus et n'être âgés que de vingt et deux (22) ans au plus. Les candidats fonctionnaires ne sont en aucun cas concernés par la restriction d'âge et de diplôme sus-évoquée ;
- l'accès à la salle du concours est strictement subordonné à la présentation d'une carte d'identité ou carte d'étudiant en cours de validité ;
- Les téléphones portables sont interdits dans la salle ;
- Le port de la tenue militaire est exigé pour les professionnels militaires et assimilés ;
- Tout candidat qui fera l'objet de dépôt de faux dossiers ou falsifiés s'exposera à des poursuites judiciaires ;
- Toute moyenne inférieure ou égale à sept (07) est éliminatoire.

P/Le Ministre de la Culture P.O
Le Secrétaire général

Andogoly GUINDO

